Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260320-2026030102-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT MARS, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Madame TRAVERT LE ROUX Nathalie, Maire.**

Convocation du : 16/03/2026
Nombre de membres en exercice : 15 — Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoir : 1

Etaient présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Christine BRETON, Philippe BOSCHER, David GAUBERT, Stéphanie KERAUFFRET, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : Laurent CHEVREAU qui a donné pouvoir à Chritine BRETON.
Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 03-01-02
5.01 DETERMINATION du NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Madame Le Maire informe, qu'en application des délibérations antérieures, le Conseil municipal disposait à ce jour de trois adjoints et propose de maintenir le nombre d'adjoints à trois.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **FIXE** à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 23 mars 2026 - transmise en Préfecture le 23 mars 2026. Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)